

N°	MOIS	ANNEE
13	DECEMBRE	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MME COURREGÉ, MME MURET, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU, MME SCHMIT

Était absente excusée : M DE LA ROCHE a donné pouvoir à M BERTHON

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	29/11/2024
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	29/11/2024

Objet : RAPPORT DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS DE LA COMMUNE

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment les articles 194 et 206 ;

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.2231-1 et R.2231-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement son article L.153-27 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 VOIX POUR

Article 1 : PREND ACTE de la tenue d'un débat.

Article 2 : PREND ACTE du rapport de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération.

Article 3 : PRÉCISE que la délibération et le rapport feront l'objet d'une publication,

Article 4 : CHARGE le maire ou son représentant de transmettre cette délibération et ses annexes, dans un délai de 15 jours, au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Président de Région et au Président de la CC Cœur d'Yvelines.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON